



LA FEUILLE

lettre d'information municipale

Cassagnes-Bégonhès

Juin 2025

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications)

JUIN

SAM. 28

Présentation de l'ABIC : Atlas de la biodiversité intercommunale
ÉPAGE Viaur
berge du Céor, 9h

SAM. 28

Feu de la Saint-Jean
comité des fêtes
place du Céor, 18h

JUIL.

VEN. 4

Expo biblio
Point de croix
jusqu'au 3 sept

SAM. 5

Sortie inter-générationnelle
à Najac

JEU. 17

Marché gourmand
comité des fêtes
place du Céor

JEU. 24

Caravane du sport
Versailles plage
(voir affiche p. 3)

AOÛT

JEU. 7

Marché gourmand
comité des fêtes
place du Céor

MAR. 12

Don de sang
salle des fêtes
14h/18h

LUN. 14

Repas festif
LSA XV
halle des foires
à Réquista

SAM. 23 - DIM. 24

Fête d'été
LSA XV
halle des foires
à Cassagnes

VEN. 22 - SAM. 23 - DIM. 24

16^e salon d'art
créatif
Club de peinture
du Céor

TONTE RAISONNÉE : UN COUP DE POUCE À LA BIODIVERSITÉ

La commune s'engage dans une gestion des espaces verts en appliquant la nouvelle réglementation nationale sur la tonte raisonnée, entrée en vigueur le 15 mars 2025.

Sur la pelouse du parking de la rue Escorbiac, la tonte raisonnée a récemment été mise en place. Contrairement à une tonte systématique et uniforme, cette

méthode consiste à ne tondre qu'une partie des espaces enherbés, laissant volontairement certaines zones en libre évolution.

Comme l'indique le panneau informatif installé par les agents techniques, cette pratique vise à favoriser le développement des espèces végétales locales. En laissant pousser certaines herbes et fleurs, on crée un environne-



ment plus riche et accueillant pour la petite faune : insectes pollinisateurs, oiseaux ou encore petits mammifères y trouvent refuge et nourriture.

La tonte raisonnée permet également de redécouvrir la beauté naturelle des pelouses, souvent dissimulée par des tontes trop fréquentes.

Fleurs sauvages et herbes hautes peuvent ainsi se développer, apportant de la couleur et de la vie dans nos espaces verts.

Convaincus de l'intérêt écologique de cette démarche, nos agents techniques l'appliqueront progressivement

sur d'autres sites communaux, chaque fois que cela sera possible.

Une initiative simple mais porteuse de

sens qui montre qu'à l'échelle locale nous pouvons agir concrètement en faveur de la biodiversité.

BIEN VIVRE ENSEMBLE !

Avec l'arrivée des beaux jours, nous invitons la population à une vigilance particulière quant aux nuisances sonores. En effet, comme l'évoque l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage : « les travaux de bricolage ou jardinage utilisant des appareils à moteur

thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés ». Extrait de l'arrêté préfectoral n°2000 – 02427 du 11.12.2000 consultable en intégralité sur le site de la mairie.

L'ÉCOLE DES CHÊNES DÉMÉNAGE TEMPORAIREMENT POUR LA RENTRÉE 2025-2026

La commune souhaite informer les habitants qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, l'école des Chênes sera temporairement déplacée afin de permettre d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment actuel.

Afin d'assurer la continuité de l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles, des structures modulaires seront installées d'ici la fin juin sur les terrains de tennis situés à côté du stade de football. Ces modulaires serviront de locaux scolaires provisoires pendant toute la durée des travaux.

Les équipes éducatives et les services de la mairie travaillent de concert pour que cette transition se déroule au mieux, tant pour les enfants que pour les familles. Toutes les informations pratiques concernant cette nouvelle organisation seront communiquées aux parents d'élèves dans les semaines à venir.

Nous remercions l'ensemble des parties pour leur compréhension et leur coopération pendant cette période de travaux qui vise à offrir à nos enfants une école rénovée, plus confortable et plus adaptée aux besoins pédagogiques actuels.



PROGRAMME VOIRIE 2025

Dans le cadre de son programme annuel, la commune procédera en 2025 à des travaux de rénovation de la voirie visant à renforcer la sécurité, améliorer l'accessibilité et assurer un meilleur confort de circulation pour l'ensemble des usagers.

Ces interventions concerneront plusieurs secteurs identifiés comme prioritaires : l'impasse des Jardins, l'impasse des Amoureux, le début de la route du Ribatou (entre le Fraysse et la Calmette de Céor), ainsi que la route de Beauséjour où des reprises seront

réalisées à certains endroits.

Ces opérations prévoient la refectation des revêtements de la chaussée, l'amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales et, le cas échéant, le renforcement des accotements.



Le stade de rugby de Cassagnes-Bégonhès fait peau neuve. Depuis le 31 mars, d'importants travaux ont été engagés pour reconstruire la tribune, un chantier confié à des entreprises locales et qui devrait s'achever d'ici la

fin juillet. L'objectif : offrir un équipement modernisé et prêt pour la reprise de la prochaine saison du LSA XV. Ce nouveau bâtiment permettra désormais d'accueillir 500 spectateurs assis dans des conditions optimales. Autre

particularité, la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques dont la production d'énergie contribuera au financement global du projet.

Si cette ressource énergétique constitue un atout, elle n'aurait cependant pas suffi à elle seule. Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce à une large mobilisation financière. La région Occitanie, le département de l'Aveyron, l'Agence nationale du sport, la Fédération française de rugby, la communauté de communes Pays Ségali, le club des supporters du LSA XV, sans oublier la commune de Cassagnes-Bégonhès, tous ont apporté leur soutien. Une dynamique collective à la hauteur de l'importance que revêt le LSA XV pour le territoire. Véritable symbole local, le club continuera à faire vibrer ses supporters et à porter fièrement les couleurs de notre territoire.

DU STREET ART À CASSAGNES-BÉGONHÈS

À l'initiative des jeunes présents aux rencontres participatives ados, une fresque murale a été peinte sur les deux côtés du mur de la poste.

Elle a été réalisée par les jeunes accompagnés de l'artiste aveyronnais Guillaume Jeanjean.

Avec la complicité de la Ligue de l'enseignement et de l'ALSH Les Enfants sauvages, et co-financé par la CAF, la

MSA, la communauté de communes Pays Ségali et la mairie, ce projet s'est déroulé durant les vacances de Pâques et a suscité curiosité et enthousiasme. La préparation du mur avant fresque (enduit, lissage) a été assurée par les agents techniques et Michel Danès.

Environ une soixantaine de jeunes ont été présents au cours de la semaine pour réaliser la fresque avec Guil-

laume et des encadrants volontaires issus d'associations locales, adultes et parents bénévoles. Cet événement a été l'occasion de partager un moment convivial, de discuter, rire et peindre ensemble. Un beau projet artistique, culturel et intergénérationnel à découvrir au cours d'une balade dans le village !



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
AVEYRON

DE 15H À 19H
GRATUIT
TOUS PUBLICS

Carabine
Pickelball

Panna-foot
Sport-santé

Mur d'escalade
Boccia

Wexball
Rampshot

Home-ball
Détanque...

LA CARAVANE DU SPORT

Le jeudi 24 juillet
Sur le site de Versailles
Avec les mairies de Camboulazet, Sainte Juliette, Manhac, Centrés et Cassagnes-Bégonhès

Site pour plus d'infos sur la médiathèque

Caravane du Sport 07-82-59-43-10

JOURNÉE À NAJAC LE 5 JUILLET

Dans le cadre d'une initiative portée par les jeunes de la commune, une journée d'activités en famille est organisée avant le début des vacances estivales.

Le **samedi 5 juillet**, une sortie à la base nature de Najac vous est proposée. La journée comprendra deux activités : l'une le matin (au choix laser game ou paintball) et l'après-midi une descente en canoë.

Cette sortie est ouverte aux enfants à partir de 8 ans. Les enfants de 8 à 11 ans devront

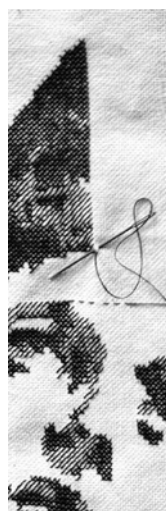
être accompagnés d'un responsable légal.

Savoir nager est obligatoire.

Une participation de 25€ par personne est demandée. Ce tarif inclut le transport aller-retour en bus ainsi que la participation à deux activités.

Les fiches d'inscription, à télécharger sur le site de la mairie, peuvent être déposées directement en mairie ou envoyées par mail à l'adresse suivante : acmenfantssauvages@ligueenseignement12.org

À LA MÉDIATHÈQUE



EXPOSITION // POINT DE CROIX

Du 4 juillet au 3 septembre

Toile crème et fil noir, technique impeccable, sens du détail, Fabrice Benard remet au goût du jour avec malice et élégance des œuvres patrimoniales grâce au point de croix, une des plus anciennes techniques de broderie. Une exposition à voir en famille grâce à un jeu « cherche/trouve » qui agrémentera la découverte des œuvres.

Entrée libre



SERVICES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET ÉLUS

SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Ouvert du lundi au vendredi
9 h / 12 h – 14 h / 17 h
sauf le jeudi après-midi

05 65 46 70 09
www.cassagnes-begonhes.fr
accueil@cassagnes-begonhes.fr

Secrétaire de mairie : Aline Fuentes
Adjoint administratif : Aurélie Bru

L'ÉQUIPE MUNICIPALE
Michel Costes (maire)

Adjoints :
Julien Fraysse (1^{er} adjoint)
François Gaultier de Kermaal

(2^e adjoint)
Aurélien Drulhe (3^e adjointe)
Hélène Blanc (4^e adjointe)

Conseillers :
Clarisse Lagarde
Jean-Marc Canivenq
Jimmy Soulié
Vincent Bousquet
Jérémy Cransac
Éléonore Gayard
Patrick Frayssignes
Christophe Bousquet
Claude Isnard

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES PAYS SÉGALI
05 65 69 27 43

DÉCHETTERIE DE SALMIECH

07 50 59 67 33
Horaires : mardi, mercredi et
vendredi de 15 h à 18 h ; samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

MÉDIATHÈQUE

05 65 74 71 01
bibliotheque.cassagnes@gmail.com
mediatheque-cassagnes-begonhes.c3rb.org
Horaires :
Mardi : 16 h / 19 h
Mercredi : 9 h 30 / 12 h 30 et 14 h 30 / 17 h 30
Vendredi : 9 h 30 / 12 h 30
Samedi : 10 h / 12 h et 14 h 30 / 16 h 30
3^e lundi du mois (foire) : 10 h / 12 h